

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015

2015 DFPE 54 Subventions (4.221.769 euros) et avenants à l'association Crescendo (11e) pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Crescendo ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 15 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association Crescendo ayant son siège social 102 C, rue Amelot à Paris (11e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 160.256 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Saint Roch située 26, rue St Roch 1er (n° SIMPA 9608, n° dossier 2015_00941).

Article 3 : Une subvention de 173.223 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Enfance et découvertes située 33-35, boulevard du Temple 3e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2015_00946).

Article 4 : Une subvention de 320.737 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Globes Trotteurs, située 42, rue Le Peletier 9e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2015_00944).

Article 5 : Une subvention de 297.219 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Charivari située 12, rue Fromentin 9e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2015_00943).

Article 6 : Une subvention de 230.621 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Lutins de la Plaine située 17, boulevard des Frères Voisins 15e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2015_00939).

Article 7 : Une subvention de 141.704 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil La Souris Verte située 112, rue Brancion 15e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2015_00935).

Article 8 : Une subvention de 158.435 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Ateliers du Toboggan située 149, rue de la Croix Nivert 15e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2015_00937).

Article 9 : Une subvention de 169.354 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Champerret située 24, avenue de la Porte de Villiers 17e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2015_00936).

Article 10 : Une subvention de 209.398 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil 1, 2, 3 Soleil située 7-9, rue des Islettes 18e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2015_00942).

Article 11 : Une subvention de 179.177 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Les Enfants d'Abord située 93, rue de Meaux 19e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2015_00946).

Article 12 : Une subvention de 532.300 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Bellevue située 2-12, rue de Bellevue 19e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2015_00949).

Article 13 : Une subvention de 583.298 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil La Maison de Gavroche située 9-21, Sente des Dorées 19e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2015_00947).

Article 14 : Une subvention de 92.561 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa crèche collective Coccinelle située 4, square du Nouveau Belleville 20e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2015_00940).

Article 15 : Une subvention de 186.180 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil L'Arc en Ciel située 19-21, rue Fontarabie 20e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2015_00938).

Article 16 : Une subvention de 154.946 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Mille et une Couleurs située 126, boulevard Belleville 20e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2015_00933).

Article 17 : Une subvention de 497.432 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Les Robinsons située 9, rue des Haies 20e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2015_00948).

Article 18 : Une subvention de 134.928 euros est allouée à l'association Crescendo pour sa structure multi-accueil Méli-Mélo située 26, rue Bisson 20e (n° SIMPA 9608, n° dossier 2015_00934).

Article 19 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2015, et suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO